



SITUATION DE LA COMPAGNIE

Bonne nouvelle, nous avons eu une presse en lithographie pour faire du UV. Rappelons nous que l'ancienne est complètement «complètement fini».

Mauvaise nouvelle, la nouvelle presse est sur le point de sortir de l'usine. Donc, la compagnie ne possède plus de presse pour faire du UV.

Pourquoi est elle entrée et aussi vite sortie???

Tout d'abord, votre exécutif n'a pas, à prendre position dans ce débat, bien qu'il nous touchera directement.

Au moment d'écrire cet article nous n'avons que des détails préliminaires. **Selon notre compréhension et interprétation;**

La convention collective des salariés de la litho a un plancher d'emploi. C'est-à-dire un nombre de travailleurs par équipement. Par exemple, pour une machine qui a la possibilité d'imprimer 4 couleurs et plus, l'employeur doit mettre 3 travailleurs. Et ce peu importe le nombre de couleur imprimé.

Dans le cas qui nous concerne, la future-nouvelle-ex presse, c'est une presse Komori 2 couleurs. Selon les dispositions de la convention collective de la litho, 2 travailleurs devraient être assignés

dessus, peu importe le nombre de couleur qui est apposée.

L'employeur demande au syndicat de la litho (FTQ-local 555) que lorsqu'ils apposeront du UV, que seulement 1 travailleur soit sur la presse. Comme s'était le cas sur la vieille presse à UV. Et que si la presse imprime en deux couleurs, elle mettrait 2 travailleurs dessus.

Leur syndicat répond à l'employeur que selon les dispositions de leur convention collective, il est nécessaire d'avoir 2 salariés. Ils évoquent aussi que la santé et sécurité des travailleurs peut-être enjeu s'ils opèrent la presse avec seulement 1 personne.

Le syndicat de la litho devait tenir une assemblée générale sur la question, mais ils ont opté pour un vote dans l'usine.

La réponse de l'employeur est celle que nous connaissons maintenant. Ils ont défait la presse.

Nous avons aussi appris que les matrices de découpes (dies) pour *Just for Men* seront envoyés à l'usine de Bethléem.

La question que nous nous posons tous; Quels seront les impacts de cette décision sur nos emplois???

Pour le moment nous l'ignorons.

Simple supposition; si l'employeur n'a plus de machine pour apposer du UV, nous devons dire *bye bye* à *Just for Men* ainsi qu'à de nombreuses familles de *Coty*.

Une demande de rencontre avec le boss a été demandée sur le sujet.

Nous rappellerons à l'employeur que part le passé votre syndicat a fait part de souplesse dans leurs demandes. Qu'à maintes reprises nous nous sommes impliqués dans leurs nombreux projets. Que nous avons toujours été très ouverts aux discussions.

Bien sûr nous avons aussi critiqué certaines décisions, mais dans le seul objectif de maintenir une usine rentable et exempt de situation problématique.

Nous voulons continuer de travailler de pair avec l'employeur, mais lorsqu'il prend des décisions d'une si haute importance, nous aurions aimé être consultés et avertis, avant d'être mis devant un fait accompli.

Pour faire le point sur la situation, et sur d'autres sujets, une assemblée générale aura lieu le dimanche 24 octobre prochain. Surveillez les tableaux d'affichage.

François Renaud

Président du syndicat des travailleuses et travailleurs de Margo-CSN

MARGO-CSN